

LE PRÉCURSEUR.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

ABONNEMENTS :
 16 fr. pour trois mois.
 31 fr. pour six mois.
 et 60 fr. pour l'année.
 hors du dépt du Rhône,
 1 fr. en sus par trimestre.

LYON, 15 JUILLET 1830.

ÉLECTIONS D'ARRONDISSEMENT.
 (Série du 12 juillet.)

ÉLECTIONS DE PARIS.

1^{er} Collège. — Le général Mathieu Dumas (221).
 Sur 1,500 et quelques votans, il a obtenu plus de
 1,400 suffrages.

C'est au général Mathieu Dumas que le ministère
 opposait l'amiral Duperré, qui n'est pas éligible,
 pas même électeur. Le neveu de M. Duperré a, dit-
 on, déclaré que cette manœuvre était un abus du
 nom et de la gloire de l'amiral, et qu'il connaissait
 assez bien les sentimens de son oncle pour se croire
 autorisé à repousser pour lui la candidature.

2^e Collège. — Le général Demarçay (221). Il a été
 nommé à 800 voix de majorité.

3^e Collège. — M. Eusèbe Salverte (221). Il a réuni
 1,155 suffrages contre 104.

4^e Collège. — M. de Corcelles (221). Au départ du
 courrier, le dépouillement du scrutin, qui n'était
 pas terminé, avait déjà donné plus que la majorité,
 852 voix contre 74 à M. de Corcelles.

5^e Collège. — M. de Schonen (221). Il a obtenu 913
 suffrages sur 1,020.

6^e Collège. — M. Chardel (221). Le scrutin, qui
 n'était pas tout dépouillé au départ du courrier,
 lui assurait déjà une imposante majorité.

7^e Collège. — M. Bavoux (221). Même résultat que
 pour M. Chardel.

8^e Collège (extra muros). — M. Charles Dupin (221).
 Il a obtenu 210 voix de majorité sur son concu-
 rent. Le nombre des votans était de 530.

JOIGNY (Yonne). — M. Thénard (221). Il a obtenu
 192 voix sur 300.

AUXERRE (Yonne). — Votans, 260.
 M. Romand (221), a obtenu voix, 166
 M. Hoy, candidat ministériel, 88
 Voix perdues, 6

260

AVALON (Yonne). — Le bureau a été renversé en
 partie. Mais tous les électeurs constitutionnels
 n'étant pas d'accord sur le candidat qu'ils vou-
 laient opposer à M. Jacquinet-Pampelune, député
 ministériel sortant, le premier tour de scrutin n'a
 point donné de résultat.

ROUEN (Seine-Inférieure). — 1^{er} Collège : 1^{re} section.
 Electeurs inscrits, 525 ; votans, 427. Bureau pro-
 visoire renversé à la majorité de 389 voix.

LE PÉLERINAGE A ROME,

TABLEAU DE M. BONNEFOND.

La peinture n'eût occupé qu'une place secondaire dans les
 connaissances humaines, si elle n'était parvenue qu'à imiter
 les objets physiques ou à ne reproduire qu'avec une froide
 exactitude les personnages qu'elle avait à mettre en scène.
 Une plus haute destinée était réservée à cet art sublime ; la
 peinture après avoir donné la vie, devait encore fixer sur la
 toile la pensée : c'est à l'expression, à cette image fidèle des
 mouvemens de l'âme reproduite avec vérité, qu'elle doit d'a-
 voir été placée au premier rang des beaux-arts ; c'est en attein-
 gnant à ce dernier degré, qu'elle est arrivée à établir sa puis-
 sance, et à légitimer ses droits à l'admiration des hommes.
 M. Bonnefond avait acquis parmi nous, sous des maîtres ha-
 biles, une parfaite connaissance du dessin ; il s'était fait re-
 marquer par la finesse de son pinceau et par d'heureuses dis-
 positions dans l'harmonie des couleurs ; doué d'une âme ar-
 dente, d'une vive sensibilité, aimant avec passion la carrière
 qui lui promettait du succès, il sentit bientôt que les études
 du crayon et de la palette n'étaient pas le but, mais seulement
 le moyen d'arriver au complément de l'art. Né dans une ville
 où toutes les facultés de l'intelligence sont dirigées vers le com-
 merce, il ne pouvait trouver dans ce foyer de l'industrie les

2^e Section : Electeurs inscrits, 415 ; votans, 356.
 Bureau provisoire renversé par 309 voix.

3^e Section : Electeurs inscrits, 370 ; votans, 313.
 Bureau provisoire renversé par 255 voix contre
 55.

2^e Collège (extra muros) : Electeurs inscrits, 594 ;
 votans, 473. Bureau provisoire renversé par 392
 voix contre 75.

ORLÉANS (Loiret). — 1^{re} Section : Electeurs votans,
 304 ; majorité, 153. Bureau provisoire renversé
 par 202 voix.

2^e Section : Electeurs votans, 261 ; majorité, 132.
 Bureau provisoire renversé par 184 voix.

BAYONNE (Basses-Pyrénées). — Bureau provisoire
 renversé en partie.

MEAUX. — Votans, 322. Sept heures un quart, le scru-
 tin n'est pas encore totalement dépouillé, nous
 avons 229 voix contre 40.

MELUN. — Votans, 346. Le bureau provisoire a été
 renversé à une majorité de 264 voix contre 82.

VERSAILLES. — Votans, 399. Le bureau provisoire a
 été renversé à une majorité de 300 voix contre 60.
 Le reste des voix a été perdu.

PONTOISE. — Le bureau provisoire a été renversé à
 une majorité de 140 voix sur 185.

MONTFORT-L'AMAURY. — Bureau provisoire renversé
 à une forte majorité.

NIMES (Gard). — M. Daunant 221 ; il obtenu 56 voix
 de majorité.

ALAIS (Gard). — M. de Lascours 221.

UZÈS (Gard). — M. de Crussol, candidat ministé-
 riel (181.)

AVIGNON, 14 juillet

Pour la seconde fois, depuis 1815, le départe-
 ment de Vaucluse a montré quelques velléités cons-
 titutionnelles ; une amélioration dans l'esprit public
 s'était déjà manifestée en 1827, les électeurs indé-
 pendans portaient à cette époque M. le général Julien,
 ancien préfet, et M. le marquis de Cambis, tous
 les deux connus par leur attachement aux principes
 libéraux ; le défaut d'ensemble entre les volontés fit
 échouer les deux candidats. Cette année, on n'a pas
 commis la même faute, on n'a point porté concu-
 rent deux constitutionnels ; on a pourtant échoué
 aux collèges d'arrondissement d'Avignon et de Car-
 pentras. La cause de cet échec est due à l'expé-
 rience de l'opposition, ainsi qu'à l'obstination d'un
 grand nombre d'électeurs encoûtés des vieilles idées.
 On ne peut cependant pas reprocher d'acte illégal à

excitans dont l'âme de l'artiste aime à recevoir les impressions ;
 semblable à la plante qui dirige ses rameaux vers la lumière,
 où à ses fleurs qui présentent leurs corolles aux rayons fécon-
 dateurs du soleil, il se sent entraîné vers l'Italie. Dans cette
 patrie des arts, sous ce ciel pur et serein, le génie se sent à
 l'aise ; l'artiste en visitant les ruines des temples et des tom-
 beaux, trouve partout des causes capables d'échauffer son ima-
 gination ; ici la nature ne se présente que sous des formes
 gracieuses, l'homme en harmonie avec elle se montre dans de
 belles proportions, avec des pauses justes, des expressions
 vraies, dégagées de toutes manières ; là, les chefs-d'œuvre de
 l'esprit humain semblent rivaliser avec ceux de la nature,
 tout enfin concourt à éclairer la pensée de l'artiste, et à le
 guider dans ses inspirations.

M. Bonnefond a fait un pas immense sous ce climat favo-
 risé de la nature ; il a senti que l'imagination, qui est la pre-
 mière loi de la peinture, ne doit pas être une imitation de
 détail, mais bien une imitation de caractère : que l'étude des
 passions était le but auquel il devait tendre ; qu'on était tou-
 jours sûr d'intéresser vivement le spectateur, lorsqu'on était
 parvenu à reproduire les sentimens si variés de l'humanité,
 par la vérité de l'expression ; que ce langage de l'âme trouvait
 dans tous les cœurs un interprète pour le traduire.

l'autorité ; elle a sollicité des suffrages, prodigué les
 promesses, lancé des proclamations, mais du reste
 toutes les formes légales ont été observées.

A Avignon, les constitutionnels réunis à des roya-
 listes, dominés en ceci par leurs affections person-
 nelles, portaient M. le marquis de Cambis d'Or-
 san, homme de bien et de talent, gendre de notre
 vertueux maire, feu M. Puy ; dont la popularité a
 rejailli sur la tête de l'époux de sa fille. M. de Cam-
 bis, par ses relations de famille, sa grande fortune
 territoriale (le plus fort contribuable du département),
 par ses habitudes de société, M. de Cambis ne pour-
 rait être violemment attaqué par l'autorité. Et, sans
 doute, avec plus de tactique de la part de ses amis,
 il l'eût emporté. — Le nombre total des électeurs
 du collège d'arrondissement d'Avignon (Avignon et
 Apt réunis), était de . . . 295

Le nombre effectif des votans présens a
 été reconnu de . . . 255

M. le marquis de Cambis a eu quatre-
 vingt-seize voix . . . 96

M. le comte d'Augier, contre-amiral, ex-
 député, ministériel-né, a obtenu cent cin-
 quante-sept voix . . . 157

Voix perdues ou nulles . . . 2

Total . . . 255

On a remarqué une foule de défections au moment
 de voter.

M d'Augier est très-puissant ; c'est un homme en
 place depuis 25 ans.

Le bureau a été maintenu : il était composé de
 MM. le baron de Montfaucon, maire d'Avignon, de
 Boudard, maire d'Apt, F. Morel, maire de Perthuis,
 Castinel, adjoint du maire de l'Isle, scrutateurs ;
 secrétaire, M. Jules Teste, avocat. Les choix étaient
 bien. Le président, M. le baron Madier, maréchal-
 de-camp, commandant le département de Vaucluse,
 s'est parfaitement conduit. Sur le bureau se trou-
 vaient deux grands cartons et le chapeau du pré-
 sident.

A Carpentras, quelques électeurs constitutionnels
 avaient pris des peines inouïes pour assurer une
 majorité à M. de Vatismesnil. Nos élections ayant été
 prorogées, il a fallu choisir un autre candidat. On
 a pensé alors à M. de Cassaignolles, premier pré-
 sident de la cour royale de Nîmes, ancien député
 constitutionnel. Mais les électeurs d'Orange ne se
 sont pas bien entendus avec ceux de Carpentras ;
 d'ailleurs, je crois qu'il y avait un peu de présomp-

Greuse lui offrait dans ce genre un modèle à suivre. Ce
 peintre est en effet un de ceux qui s'est le plus rapproché de
 la vérité, malheureusement il se répète sans cesse ; son esprit
 d'observation s'est borné aux scènes de famille dont il aimait à
 retracer les différentes situations. Cette stérilité dans le choix
 du sujet se fait aussi remarquer dans ses figures, où l'on re-
 trouve toujours les mêmes têtes dont il n'osait que changer
 l'expression.

En parcourant la même carrière, Bonnefond se rapproche
 souvent de ce maître ; comme lui, il est correct dans son des-
 sin ; comme lui, il sait lire dans le cœur des hommes, et,
 poète, il reproduit avec éloquence les beautés qu'il a su
 y découvrir. Mais il s'élève au-dessus de Greuse, par l'entente
 des draperies, le goût du costume et surtout par la connaissance
 du pinceau : docile entre ses mains, celui-ci se modifie de mille
 manières et prend toujours avec justesse le mouvement de
 l'objet qu'il veut reproduire. Les éloges que les journaux de
 Paris ont donnés à sa pèlerine (tableau actuellement dans la
 galerie du duc d'Orléans) justifieraient ceux que nous ren-
 dons ici à ses derniers ouvrages, si chacun ne pouvait en
 vérifier l'exactitude en examinant ceux qu'il a cédés, il y a
 peu de tems, au musée de Lyon, et celui dont vient de s'en-
 richir le cabinet d'un des médecins de cette ville.

tion dans les espérances manifestées par les électeurs Carpentassiens. Ce pays n'est pas mûr.

Le nombre des votans était de cent soixante huit. 168

Le bureau a été maintenu

M. de Cassaignolles a eu cinquante-trois voix. 53

M. Duplessis, président du collège, candidat ministériel, cent treize. 113

Voix perdues, deux. 2

Total 168

Peu d'espoir de réparer notre double échec au collège de département. On porte toujours M. le marquis de Rochegude, ancien député ministériel. On parle aussi de mettre en concurrence M. Eugène de Tournon, frère de l'ancien préfet de Lyon, mais bien différent de son frère par les moyens, homme tout-à-fait insignifiant. Il était encore question de faire effacer M. de Rochegude, en faveur de M. d'Haussez, ministre de la marine.

Aujourd'hui, à une heure après-midi, le thermomètre de Lavergne, opticien, quai des Célestins, est monté, à l'ombre, à 26 degrés au-dessus de zéro, échelle de Réaumur.

TOULON, 13 juillet.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

La frégate la *Circé*, commandée par M. Rigodit, capitaine de vaisseau; la frégate la *Médée*, commandée par M. Defredot-Duplantis; la gabarre la *Vigogne*, et le brick l'*Alcibiade*, ainsi qu'une vingtaine de transports, sont arrivés de Sidi-Ferruch et de Mahon sur cette rade. Les quatre premiers ont touché à Mahon pour y déposer les blessés de l'armée d'Afrique dont ils étaient chargés. La frégate la *Médée*, et le brick l'*Alcibiade*, sont les derniers partis de Sidi-Ferruch, qu'ils ont quitté le 7 au matin, ils ne nous ont par conséquent donné aucune nouvelle, autre que celle apportée par le *Sphinx*, sur la prise d'Alger. Seulement ils nous apprennent qu'on a fini de fortifier le camp, où l'on a déposé le 3^e équipage de ligne, formé des sections prises sur les vaisseaux et frégates: La prise d'Alger n'était pas un motif pour négliger la surveillance qu'on doit rigoureusement exercer dans ce camp; le bruit avait couru que la milice turque et les Arabes, qu'on combattait depuis vingt jours, étaient vaincus, mais n'étaient pas désarmés, de sorte que la prudence était toujours bonne, et la surveillance nécessaire pour n'être pas surpris.

La direction des douanes de ce port, a reçu avis d'enrôler volontairement des préposés pris dans son sein, pour être employés comme tels à la direction qu'on va établir en Afrique; ils jouiront d'un supplément de solde de 300 fr. par an; déjà dix ou douze de ces employés se sont présentés pour se faire inscrire, et l'on pense que le nombre augmentera progressivement, à mesure que toutes les branches détachées de la direction connaîtront cette disposition. On dit que cette mesure est générale, et qu'elle s'applique à toutes les directions qui sont en France.

L'ordre de départ de la première brigade de la division de réserve, n'est point encore contremandé,

Une jeune femme et son enfant vont à Rome en pèlerinage. Au moment d'y arriver, l'enfant pour lequel ce vœu s'accomplit meurt dans les bras de sa mère. L'expression de celle-ci est ce qu'il y a de plus saillant dans cette composition. En fixant cette belle figure, on sympathise bientôt avec elle; on entre pour quelque chose dans le sujet de sa peine, ou l'on éprouve au moins un profond sentiment de pitié. La cause malheureuse qui a produit cette vive douleur est bien rendue. L'enfant vient d'expirer; et quoique la mort n'ait point encore défiguré ses traits, on voit qu'il est sans vie, le sang ne circule plus dans ses veines; l'intelligence n'anime plus cette figure; ces membres si délicats qui rendaient caresses pour caresses, n'obéissent plus qu'aux lois de la pesanteur. Aucun témoin n'est là pour essuyer les larmes de cette mère, dont le visage et les yeux sont tournés vers le ciel: c'est au créateur qu'elle adresse sa trop juste douleur; mouvement juste et vrai, car alors que tout nous abandonne sur la terre, l'homme, qui toujours a besoin d'un appui, s'élève par la pensée au dispensateur de toutes choses.

Le site est heureusement choisi, et paraît en quelque sorte sympathiser avec le sujet principal. La scène se passe à un mille de Rome, près de cette capitale du monde, à qui il ne reste plus que le souvenir de ce qu'elle fut et de ce qu'elle pos-

il est seulement ajourné; on conserve cependant l'espoir qu'elle restera. Les officiers compris dans cette division avaient déjà touché leur indemnité de campagne, à l'exception des 40^e et 56^e régiments de ligne.

Les quatre bombardes sur lesquelles sont placés MM. Bruat, d'Assigny et leurs compagnons d'infortune, sont en vue depuis ce matin; le calme les retient en mer, et il n'y a pas apparence qu'elles rentrent avant la nuit. On les attend ici avec la plus vive impatience; on a hâte de voir de près ceux qui rennaissent une seconde fois.

P. S. Les bombardes mouillent à l'instant, en compagnie de la corvette la *Perle*.

PARIS, 13 JUILLET 1830.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Il a été question, il y a peu de jours, d'un ministère de conciliation; puis on a nié qu'un tel projet ait eu lieu. Nous savons de bonne part que deux des personnages dénommés dans la liste suivante ont reçu, dans le département où ils se trouvent, l'avis des chances que leur avènement au ministère pourrait avoir et que cet avis leur a été donné par un autre des figurans sur la liste.

Voici les noms des ministres que l'on désigne:

Prince de Talleyrand, président; Broglie, affaires étrangères; Mortemart, guerre; Lainé, justice; Gautier, finances; Châteaubriand, instruction publique; Belleyne, intérieur; , marine.

— Les rapports sur la prise d'Alger détruisent le bruit qui avait couru à la Bourse, que le dey avait quitté la ville et ne s'était pas rendu comme elle. On a remarqué, d'ailleurs, que le rapport de M. Duperré avait été publié dès hier soir, et celui de M. de Bonrmonr ce matin, quoiqu'ils fussent réunis ensemble, ce qui fait croire que l'un a paru plus entier que l'autre.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Rapport adressé à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies par M. l'amiral Duperré.

Vaisseau la *Provence*, devant Alger, le 3 juillet 1830.

Monsieur,

J'expédie la *Cornélie* à Toulon, pour porter les dépêches du général en chef. L'armée, depuis l'affaire du 29, a pris position pour former l'investissement et l'attaque du fort l'Empereur. Je ne puis plus être tenu bien au courant de ses mouvements et opérations. Je sais que la construction des batteries d'attaque touche à sa fin. Elles devaient ouvrir leur feu aujourd'hui; ce sera sans doute pour demain. (Il est six heures du matin, j'entends leurs premiers coups.)

Dès le 29, pour seconder les opérations de l'armée de siège, j'avais ordonné une fausse attaque sur les batteries de mer de l'ennemi, afin d'attirer son attention sur plusieurs points à la fois et de l'engager à rappeler les canonniers aux batteries et même partie de la garnison. Un calme profond dans toute la journée du 30 s'est opposé à l'exécution de l'ordre. Le 1^{er} juillet, une brise maniable de l'ouest a permis le mouvement; l'amiral Rosamel, avec sa division, a défilé sous les batteries, depuis la pointe Pescade jusqu'au Môle, à grande portée de canon, en ripostant de ses batteries au feu de l'ennemi. En défilant devant les forts, on a reconnu qu'ils étaient démunis de leurs canonniers, qui auront été rappelés d'autres points, leur feu est alors devenu continu sur chacun de nos bâtiments, sans les atteindre, quoique plusieurs les dépassassent. Entre une assez grande quantité de bombes lancées, et dont une majeure partie a éclaté en l'air, une est tombée au large du vaisseau du contre-amiral de Rosamel, à petite distance

sédait. Ces ruines éparses dans la campagne, éclairées par les rayons mélancoliques du soleil couchant, donnent à ce paysage un sentiment de tristesse parfaitement en harmonie avec la situation.

Les figures sont d'un beau style, les vêtements ajustés avec simplicité et un goût exempt de recherche. Ici, le peintre ne s'est point emparé de quelques rayons de lumière pour s'amuser à en répéter les reflets, et obtenir par-là des effets piquants, mais toujours prétentieux lorsque le sujet ne le comporte pas. Une abondante lumière est répandue dans ce tableau, et quoique les fonds soient très-éclairés, la gradation des teintes est tellement combinée, que les figures sont parfaitement détachées d'une toile qui a beaucoup de profondeur.

Heureux le peintre qui sait rendre des sentiments si vrais! qui sait choisir avec tant de discernement et de convenance tout ce qui peut ajouter à l'effet qu'il veut produire! et, sacrifiant tout accessoire frivole, sait se renfermer dans les bornes de l'utile, qui sait tout-à-la-fois charmer nos yeux et émouvoir nos cœurs.

Le docteur Gilibert possède cette admirable composition. Ce tableau est l'offrande de la reconnaissance maternelle. On ne pouvait mieux récompenser le mérite qu'en lui offrant l'ouvrage d'un aussi beau talent.

Tu.

de lui et du brick le *Dragon*. La division parvenue à la portée des formidables remparts du Môle a échangé ses boulets avec ceux de l'ennemi, et a continué sa route pour la baie; où elle a trouvé un calme profond, qui l'a entraîné sous Matifou, où elle a été retenue hier toute la journée, ce qui l'a empêché de renouveler le même mouvement, et où je l'ai ralliée dans la soirée.

J'étais parti hier de la baie de Sidi-Ferruch, avec le calme, mais remorqué par un bateau à vapeur. J'ai, en même temps, fait appareiller sept des vaisseaux armés en flûte dont j'ai formé une division sous le commandement de M. le capitaine de vaisseau Ponée. Elle croiera à l'ouvert de la baie, en communication avec elle et la partie de l'armée réunie devant Alger sous mon pavillon. Cette disposition était urgente pour la conservation et la sûreté de l'armée. Trois fois, dans trois coups de vent du 13 au 26, elle a été compromise. L'opération du déchargement de toute la flotte touchait à sa fin. J'ai pris des dispositions pour le terminer dans trois jours, et pour assurer celui des divers navires (subsistances et approvisionnements) qui arriveront successivement et isolément. Mais ceux-ci sont au compte du fournisseur-général, et ne font pas partie du grand convoi dont, je l'espère, le déchargement et la réexpédition partielle seront entièrement terminés vers le 6. J'en ai laissé le soin à M. le capitaine de vaisseau Cuvillier, qui a pris provisoirement le commandement et la direction de tous les mouvements de la baie: car je compte retirer aussi le vaisseau le *Superbe*. Je lui ai laissé quatre frégates de 24, armées en flûtes: une de 18, et des flûtes, avec un secours d'embarcations et de corvées d'hommes montant à 1,400 hommes.

Les trois équipages temporaires fournis pour renforcer la garnison du camp retranché, et mis à la disposition du colonel nommé par le général en chef pour y commander, forment un effectif d'environ 2,100 hommes. Ainsi donc la marine a pu faire cet énorme sacrifice qu'aux dépens de l'armement des vaisseaux: mais elle fera tout pour contribuer aux succès des armes de Sa Majesté.

Le général en chef m'a informé qu'il faisait la demande en France d'une brigade de la réserve. Le port de Toulon aura, en bâtiments de guerre appartenant à l'armée, les moyens de pourvoir à leur passage. La plus grande partie des transports est d'ailleurs retournée à sa disposition. L'embarras que nous sommes sur le point d'éprouver est celui de l'eau, et, pour quelques bâtiments, celui de l'eau et de vivres. J'en ai demandé à Toulon. J'enverrai partiellement faire de l'eau à Mahon. Mais le moment n'est pas encore venu d'isoler une partie des bâtiments de l'armée.

Le 3 juillet, à 5 heures du soir.

J'avais suspendu la remise des dépêches à la *Cornélie*, parce que l'armée manœuvrait pour défilé sur les batteries et effectuer, par une attaque sérieuse, une diversion utile aux opérations de l'armée. Les derniers coups de canon viennent d'être tirés, et je n'ai le temps que de vous en rendre un compte fort succinct.

Toute la matinée, l'armée à laquelle le calme n'avait pu permettre de se rallier à aucun ordre, cherchait, d'après le signal que j'en avais fait, à se ranger à l'ordre de bataille. A deux heures, dix vaisseaux et frégates, soit de l'escadre de bataille, soit de l'escadre de débarquement, y étaient parvenus, en se formant sur le vaisseau amiral qui avait la tête. Les autres cherchaient à prendre leur poste. A deux heures quinze minutes, l'armée a laissé arriver en ligne, pour défilé sur toutes les batteries de mer, en commençant par les trois de la pointe de Pescade. Un peu avant d'arriver par leurs travers, j'ai reconnu qu'elles étaient évacuées par l'ennemi, et, en même temps, j'ai aperçu un détachement de nos troupes qui descendait d'un camp voisin et qui en ont pris possession, et y ont fait flotter un mouchoir blanc, qui a bientôt été remplacé par un pavillon envoyé dans un canot de la *Bellone* qui, par sa position, se trouvait en avant de l'armée. Ce mouvement d'évacuation avait sans doute été provoqué par l'attaque faite, le 1^{er}, par M. le contre-amiral de Rosamel, et la reconnaissance que j'avais faite hier, en ralliant l'armée. Ces batteries sont au nombre de 3; une de 5 canons était désar-

LIBRAIRIE.

LA MODE, REVUE FASHIONABLE.

Paraît le samedi. Chaque livraison est accompagnée de deux gravures coloriées. Quarante-trois livraisons font un volume, de 350 pages grand in-8°, velin, avec table et couverture imprimée, musique et 26 gravures des costumes les plus divers, habits de livrée, voitures, objets d'ameublements, etc. etc.

Le prix (port franc) est fixé, pour les départements, 4 vol., 40 fr.; 2 vol., 22 fr.; 1 vol., 13 fr.

L'administration de LA MODE est rue du Helder, n° 15, à Paris. On s'abonne rue St-Pierre-Montmartre, n° 15, à Paris, et au bureau de notre journal. (5304)

MÉDAILLES D'OR DE 1000 FR.

Deux Médailles d'or de la valeur de 500 fr. chacune seront mises en loterie le 10 janvier prochain. Seront seuls admis à tirer les souscripteurs de LA MODE, dont l'abonnement datera au moins du volume commençant au 1^{er} juillet 1830. (I.I. 290)

mée; la 2^{me}, armée de 18 canons, et la 3^{me}, de 10 canons, avaient conservé leurs pièces et leur armement. Une batterie voisine de celles-ci, était également évacuée. L'ennemi, dans ce mouvement, avait eu sans doute l'intention de réunir tous ses canonniers sur les forts et batteries plus rapprochés de la ville, sur celles de la place et sur celles de la marine.

A 2 heures 40 minutes, le capitaine de vaisseau Gallois, commandant la *Bellone*, en avant de l'armée, a ouvert sur le fort des Anglais, à petite portée de ses canons de 18, un feu vif et bien soutenu. L'ennemi y a riposté aussitôt. A 2 heures 50 minutes, le vaisseau-amiral, à demi-portée de canon, a commencé le feu, et successivement tous les bâtiments de l'armée, je dirai même jusqu'aux bricks, ont défilé, à demi-portée de canon, sous le feu tonnant de toutes les batteries, depuis celle des Anglais jusqu'à celles du Môle inclusivement. Les bombards ont riposté sous voiles aux bombes nombreuses lancées par l'ennemi. Le feu vient de cesser à 5 heures avec le dernier bâtiment de l'armée. Aucun n'a d'avarie apparente et ne doit avoir fait de perte notable par suite du feu de l'ennemi, si j'en juge par le vaisseau-amiral. Mais par une fatalité inouïe, le funeste événement arrivé il y a près de deux ans à bord du vaisseau, s'est renouvelé. Une pièce de 36 a crevé dans la batterie; dix hommes ont été tués et quatorze ont été blessés: au nombre de ces derniers est M. Bérard, lieutenant de vaisseau, brave et digne officier. Jusqu'ici on ne croit pas ses blessures graves.

Quand j'aurai reçu les rapports particuliers des commandants des vaisseaux, je pourrai citer à V. Exc. les traits de courage qui ont pu plus particulièrement fixer leur attention. La mienne n'a pu s'arrêter plus sur un bâtiment que sur un autre. J'étais cependant à même de suivre tous les mouvements et de juger du feu de chacun, pendant deux heures qu'a duré la canonnade à demi-portée sous un front de peut-être 500 pièces d'artillerie. Je dois également des éloges à tous les commandants, officiers et marins de l'armée.

Tel est, Monseigneur, après le premier mouvement effectué avant-hier par la division de l'amiral Rosamel, celui opéré aujourd'hui par l'armée navale. Il a dû être une diversion puissante et produire un grand effet sur le moral de l'ennemi. Votre Exc. m'excusera de ne pas entrer dans de plus grands détails, mais je ne puis retarder le départ de la corvette que j'expédie.

Agréez, etc.,

Le vice-amiral, commandant en chef l'armée navale,
DUPERRÉ.

Rapport adressé à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies
par M. l'amiral Duperré

Vaisseau la *Provence*, baie d'Alger, le 6 juillet 1850,

Monseigneur,

Le 4 de ce mois, le lendemain de l'attaque faite par l'armée navale, sous mon commandement sur les forts et batteries d'Alger, dont le principal objet était de rappeler en ville les canonniers et les troupes de l'ennemi que j'avais vus se porter en grand nombre au château de l'Empereur, les batteries de siège ont ouvert leur feu sur le fort à trois heures du matin. A dix heures, après une explosion terrible qui a été entendue à 60 milles au large, nous avons reconnu le fort en partie détruit, et nos troupes en ont pris possession. Une demi-heure après, je préparais un mouvement pour renouveler une attaque sur les batteries de mer, quant retardé par des vents peu favorables, je me suis vu, d'ailleurs, forcé de suspendre l'exécution de mon projet, par l'arrivée d'un canot parlementaire qui avait à son bord l'amiral de la flotte algérienne, pour me supplier, au nom du dey, de cesser les hostilités et de réclamer la paix. On apercevait dans le même moment, un autre parlementaire se dirigeant vers le château de l'Empereur. Nos batteries et celles de l'ennemi avaient suspendu leur feu. J'ai chargé l'envoyé de dire à son maître, que les dispositions de l'armée sous mes ordres seraient subordonnées à celles de l'armée de terre, dont il devait d'abord s'assurer auprès du général en chef. La soirée et la nuit se sont passées sans hostilités.

Hier matin, à 5 heures, l'envoyé est revenu renouveler ses sollicitations. J'y ai répondu par la note ci-jointe, que je l'ai chargé de remettre au dey, tout en lui en remettant une copie pour le général en chef de l'armée de terre. Dès midi, le pavillon algérien ne flottait plus sur la Casaba et quelques forts voisins. Nous apercevions nos troupes en mouvement sur la ville: à deux heures quarante minutes, le pavillon du roi flottait sur le palais du dey, et a été successivement arboré sur tous les forts et batteries. L'armée navale l'a aussitôt salué de vingt-un coups de canon au milieu des cris répétés de *Vive le roi!*

Aujourd'hui, je viens de faire mouiller le vaisseau la *Provence* sous les murs d'Alger. Les autres bâtiments de l'armée, partagés en deux divisions, sous le commandement du contre-amiral de Rosamel et du capitaine de vaisseau Ponée, croisent à l'ouvert des baies d'Alger et de Sidi-Ferruch.

J'expédie en toute hâte le bateau à vapeur le *Sphinx*, porteur des dépêches de M. le comte de Bourmont et des miennes.

Mon premier soin a été de réclamer nos malheureux prisonniers du *Silène* et de l'*Aventure*. Ils viennent de m'être rendus, et je les expédie pour la France. Ils ont bien souffert depuis l'époque de notre débarquement, mais bien plus de l'exaspération de la population que de celle du dey. Néanmoins aucun

de ceux échappés au massacre des Arabes, et dont la liste vous a été adressée, n'a succombé à ses souffrances.

Je prie V. Exc. d'agréer, etc.

Le vice-amiral, commandant en chef l'armée navale,
DUPERRÉ.

Note adressée au dey d'Alger par l'amiral commandant en chef l'armée navale.

Vaisseau la *Provence*, devant Alger, 5 juillet 1850.

L'amiral soussigné, commandant en chef l'armée navale de S. M. T. C., en réponse aux communications qui lui ont été faites au nom du dey d'Alger, et qui n'ont que trop long-temps suspendu le cours des hostilités, déclare que tant que le pavillon de la régence flottera sur les forts et sur la ville d'Alger, il ne peut plus recevoir aucune communication, et la considère toujours comme en état de guerre.

Le vice-amiral, commandant en chef l'armée navale,
DUPERRÉ.

A S. Exc. le président du conseil des ministres.

A la Casaba, 5 juillet, à trois heures après midi.

Prince,

L'ouverture du feu devant le fort de l'Empereur fut différée jusqu'au 4 juillet, pour que toutes les batteries du siège pussent tirer à-la-fois. Je pensai qu'imposer à l'ennemi, dès le premier jour, par une grande supériorité de feux, ce serait abréger la durée des opérations ultérieures.

La tranchée avait été ouverte dans la nuit du 29 au 30 juin. Depuis lors, les travaux n'avaient pas été un moment interrompus. Pendant la nuit et même aux heures où les travailleurs sont ordinairement relevés, l'artillerie tirait peu. Pendant le jour, des tirailleurs turcs et arabes se glissaient, à la faveur des buissons, dans les ravins qui se trouvaient à la gauche des attaques. Ils blessèrent un assez grand nombre d'hommes; mais bientôt des épaulements mirent les troupes à couvert.

On devait s'attendre à des sorties vigoureuses. L'occupation du fort de l'Empereur permettait à l'ennemi de se rassembler sans danger en avant de la Casaba. Il n'a point profité de cet avantage. Au reste, tout étant disposé pour le bien recevoir, les batteries avaient été construites avec une étonnante rapidité. Parmi les 26 bouches à feu qui les armaient, on comptait 10 pièces de 24, 6 pièces de 16, 4 mortiers de 10 pouces et 6 obusiers de 8 pouces.

Tout fut prêt le 4 avant le jour. A 4 heures du matin une fusée donna le signal et le feu commença. Celui de l'ennemi pendant trois heures y répondit avec beaucoup de vivacité. Les canonniers turcs, quoique l'élargissement des embrasures les mit presque à découvert, restaient bravement à leur poste; mais ils ne purent lutter long-temps contre l'adresse et l'intrépidité des nôtres, que le général Lahitte aimait de son exemple et de ses conseils. A 8 heures le feu du fort était éteint. Celui de nos batteries continua de ruiner les défenses. L'ordre de battre en brèche avait été donné et commençait à s'exécuter, lorsqu'à dix heures une explosion épouvantable fit disparaître une partie du château. Des jets de flamme, des nuages de poussière et de fumée s'élevèrent à une hauteur prodigieuse; des pierres furent lancées dans toutes les directions, mais sans qu'il en résultât de graves accidents.

Le général Hurel commandait la tranchée, il ne perdit pas un moment pour franchir l'espace qui séparait nos troupes du château, et pour les y établir au milieu des décombres. Il paraît certain qu'à neuf heures les défenseurs découragés étaient rentrés dans la ville en s'écriant qu'on les sacrifiait inutilement, et qu'alors le dey avait ordonné qu'on fit sauter le magasin à poudre du château. A 2 heures, un parlementaire me fut conduit sur les ruines du château de l'Empereur. C'était le secrétaire du dey. Il offrit d'indemniser la France pour les frais de la guerre, je répondis qu'il fallait avant tout que la Casaba, les forts et le port fussent remis aux troupes françaises; après avoir paru douter que cette condition fût acceptée, il convint que l'obstination du dey avait été funeste.

« Lorsque les Algériens, dit-il, sont en guerre avec le roi de France, ils ne doivent pas faire la prière du soir avant d'avoir obtenu la paix. » Il retourna dans Alger. Peu de temps après, deux des Maures, les plus riches d'Alger, furent envoyés par le dey. Ils ne dissimulèrent pas que l'effroi était à son comble parmi les habitants, et que tous faisaient des vœux pour que l'on traitât sur-le-champ. Ils demandèrent que je fisse cesser le feu, en promettant que dès-lors l'artillerie de la place se tairait. Cette suspension d'hostilités eut lieu en effet. Le général Valazé la mit à profit pour ouvrir des communications en avant du fort de l'Empereur.

A trois heures, le secrétaire du dey revint accompagné du consul et du vice-consul d'Angleterre. Il demanda que les conditions de la paix fussent mises par écrit. Elles le furent, et je lui fis remettre une pièce dont V. Exc. trouvera la copie ci-jointe. A quatre heures, le secrétaire se présenta pour la troisième fois. Le dey faisait demander qu'on lui envoyât un interprète à l'aide duquel il pût comprendre tout ce qu'on exigeait de lui. M. Brascheconti, ancien premier interprète de l'armée d'Egypte, se rendit dans la Casaba. Le dey, lorsqu'on lui eut donné connaissance du projet de convention, dit qu'il en accepterait les conditions, et que la loyauté française lui inspirait une entière confiance. J'avais signé la convention, il la revêtit de son sceau; mais il demanda que l'armistice fût prolongé jusqu'à 5 à midi, pour qu'il eût le temps de rassembler son conseil et de le décider à souscrire aux conditions imposées.

Le feu fut suspendu jusqu'à nouvel ordre. Cependant les travaux continuèrent, et le 5, à la pointe du jour, une com-

munication de 800 mètres liait le château de l'Empereur à l'emplacement que devait recevoir la batterie de brèche à établir contre la Casaba. Aujourd'hui les deux Maures sont revenus. Ils étaient chargés par le dey de confirmer l'engagement qu'il avait pris en apposant son sceau sur la convention: mais il demandait que l'occupation fût différée de 24 heures. J'exigeai que les forts, le port et la ville fussent remis aux troupes françaises à onze heures du matin. Le dey y consentit; et dans ce moment l'étendard de France flotte sur les tours de cette cité dont l'abaissement était depuis tant de siècles l'objet des vœux de l'Europe entière. Le dey s'est retiré dans une maison de la ville qu'il occupait avant de s'établir dans la Casaba; l'engagement que j'ai pris de faire respecter sa personne sera tenu fidèlement.

L'ardeur et l'intrépidité qu'ont montrées les troupes de toutes les armes depuis le commencement du siège sont au-dessus de tout éloge. Les officiers et les soldats d'artillerie et du génie ont soutenu la vieille renommée de leurs corps, la vigueur et le talent des généraux qui les commandent ont puissamment contribué à la rapidité de nos succès. Les combats qu'a livrés l'armée en rase campagne avaient mis hors de doute la supériorité de notre artillerie de campagne sur celle de Gribenval. La supériorité de la nouvelle artillerie de siège n'est pas moins démontrée. Des pièces de 24 ont été conduites de Sidi-Ferruch au camp de siège, avec presque autant de rapidité que l'avait été l'artillerie de campagne.

Les scellés ont été apposés sur les propriétés publiques. On va procéder à l'inventaire. J'aurai l'honneur d'en faire connaître le résultat à V. Exc.

J'ai l'honneur, etc.

Le lieutenant-général, pair de France, commandant en chef l'armée d'expédition d'Afrique,
Comte de BOURMONT.

Convention entre le général en chef de l'armée française et S. A. le dey d'Alger.

Le fort de la Casaba, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises, ce matin, à dix heures (heure française).

Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le dey d'Alger à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

Le dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient dans le lieu qu'il fixera; et tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française: une garde garantira la sûreté de sa personne et de celle de sa famille.

Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

L'exercice de la religion mahométane restera libre; la liberté des habitants de toute classe, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte, leurs femmes seront respectées; le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur.

L'échange de cette convention sera fait avant dix heures, ce matin, et les troupes françaises entreront aussitôt dans la Casaba et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine.

Signé comte de BOURMONT.

(Ici le dey a appliqué son sceau.)

Le lieutenant-général, chef de l'état-major général,
BARON DESPREZ.

On lit dans un journal ministériel de ce matin :

- « La loi qui a ramené les 221 sera changée.
- Elle le sera avant trois mois.
- Elle le sera par une loi.
- Elle le sera au besoin par une ordonnance.
- Elle le sera enfin par une chambre ou par le Roi. »

Les électeurs, par leurs choix, mettront bon ordre à ce que la loi des élections soit changée par la chambre.

Les contribuables, par le refus de l'impôt, mettront bon ordre à ce que la loi électorale soit abolie par ordonnance.

(Constitutionnel.)

— Il paraît que M. le ministre de la marine espérait que la nouvelle de la prise d'Alger lui vaudrait une éclatante réparation du quadruple échec qu'il a éprouvé dans les collèges où il s'est présenté pour la députation; M. d'Haussez comptait sur la pairie. Aussitôt que la nouvelle lui fut arrivée, il courut à Saint-Cloud et monta les degrés du château en criant *Alger est pris*. Parvenu dans le cabinet du roi, le ministre annonça à S. M. la bonne nouvelle dont il était porteur; le roi lui tend les bras, et M. d'Haussez, recevant la main de S. M., la baise respectueusement. Non, Monsieur, dit le roi, un jour comme celui-ci on s'embrasse.

Ce témoignage de haute bienveillance avait sans doute de quoi flatter beaucoup M. d'Haussez; mais il attendait autre chose, et il était sur les épinés, car la pairie n'arrivait pas.

Tout à coup le roi paraît ému d'un souvenir pénible: Et c'est dans un pareil moment, s'écrie S. M., que cinq collègues repoussent mon ministre de la marine.

Voilà tout ce que M. d'Haussez a obtenu pour cette fois.

— Nous demandons encore une fois ce qu'on fera d'Alger. Les journaux ministériels énoncent sur cette question des idées pleines de sagesse; presque tous proposent de dépenser cette grande conquête en détail. L'*Universel* veut que les douze bâtiments trouvés dans le port d'Alger soient employés à déporter dans l'Amérique du Sud les députés et les écrivains libéraux: quant aux quinze cents canons, il serait bien tenté de les

braquer contre les ennemis de la monarchie; mais, tout considéré, il songe qu'il vaudrait mieux les convertir en gros sous, afin de retirer de la circulation cette monnaie de cuivre dont les types et les effigies révolutionnaires scandalisent encore les yeux royalistes après quinze ans de restauration. La France accueillerait avec transport ces petits monumens de notre conquête.

— M. Cauchy, membre de l'Académie des sciences, est électeur et vote à la 2^e section du 7^e collège, qui se réunit à la Sorbonne. Ce matin, M. Cauchy, appelé pour déposer son bulletin, a trouvé sur le bureau deux listes; l'une contenant les noms des membres du bureau provisoire, et l'autre la liste des candidats portés au bureau définitif par l'opinion constitutionnelle. M. Cauchy a témoigné hautement son indignation de voir une liste de candidats libéraux affichée sous les yeux des électeurs royalistes; il s'est emparé de cette liste, qu'il a froissée dans sa main.

M. le premier président Séguier, qui se trouvait près de M. Cauchy, lui a adressé vivement la parole et lui a rappelé que, libre de voter pour qui il voudrait, il devait laisser aux autres électeurs la possibilité d'écrire correctement les noms des candidats de leur choix.

M. Cauchy, ne tenant aucun compte de cette observation, a continué à parler et à gesticuler avec véhémence, chiffonnant de plus belle la liste des candidats au bureau définitif. M. Crapelet, président de la section, s'est vu dans la nécessité de rappeler M. Cauchy à l'ordre, et de l'inviter à remettre la liste sur le bureau, et à se retirer après avoir voté.

— Le Drapeau Blanc ne tient pas moins que la Gazette à la réforme de la législation électorale. Elle sera changée avant trois mois par une loi, par une ordonnance, ou par une chambre, ou par le roi: c'est son dernier mot. Mais quels seront les changements? Ici le Drapeau Blanc est pris d'un accès de naïveté incroyable. Une bonne loi d'élections, dit-il, peuplerait autant que possible les collèges électoraux de fonctionnaires du gouvernement, et surtout de fonctionnaires amovibles. — Et pourquoi cela? — C'est que les fonctionnaires amovibles votent pour les candidats du gouvernement et lui prêtent une obéissance passive.

Le Drapeau Blanc n'oublie qu'une chose: la loi devrait porter que nul ne pourra être député s'il n'est fonctionnaire amovible.

— On assure que M. de Boislecote, officier de cavalerie, doit être expédié de Paris mardi prochain par M. le président du conseil, afin de porter les lettres-patentes et les bâtons de maréchal de France à M. le comte de Bourmont et à M. l'amiral Duperré. (Universel.)

— Quelques journaux disent que le roi a conféré à M. de Bourmont le titre de duc d'Alger.

— Un incident est venu troubler les opérations de la troisième section du septième collège électoral, siégeant aux Irlandais. Au moment où le bureau procédait au dépouillement du scrutin, un individu, qui n'avait ni carte, ni caractère d'électeur, s'est présenté à la porte de l'assemblée, et est parvenu à s'y introduire. Reconnu pour être M. Gombault, commissaire de police du quartier St-Jacques, injonction lui a été faite de se retirer. Il a obéi, non sans quelque résistance, à cet ordre légal; mais bientôt, s'étant de nouveau introduit furtivement par la porte réservée au président, il est venu se placer auprès du bureau. L'assemblée entière, indignée d'un acte aussi contraire à la loi qu'à la décence, s'est levée en masse pour demander l'expulsion de l'intrus: elle a eu immédiatement lieu sur l'ordre du président.

Un autre scandale était réservé à cette section; M. Charlet, conseiller à la cour royale, a présenté son bulletin ouvert, et, malgré les observations qui lui ont été faites, a persisté dans cette violation de la loi. L'introduction furtive de M. Gombault est un acte d'impudence! quel nom donner à celui de M. Charlet?

LA MODE, Revue du Monde élégant, dont les gravures, après six mois d'essais et d'efforts, ont enfin surpassé ce qui s'était fait de remarquable jusqu'à ce jour, est un magnifique Recueil ouvert à toutes les inventions nouvelles appliquées à la vie commode et distinguée. Les amis de la littérature rapide et spirituelle, les amateurs de musique ont aussi leur part dans ce Recueil dont tous les journaux de la capitale s'accordent à faire un grand éloge.

LA MODE publie chaque année huit gravures de plus que le Journal des Modes et le Petit Courrier des Dames, au même prix d'abonnement annuel que ces feuilles, et indépendamment, par trimestre, de divers morceaux de musique et d'un fort volume de texte.

Les dessins originaux de LA MODE sont exposés successivement au Musée Colbert, où ils attirent non-seulement l'attention des curieux, mais encore les suffrages de tous les artistes.

Une livraison de LA MODE sera expédiée à toutes les personnes qui en adresseront la demande, franche de port, dans le désir de se convaincre elles-mêmes de la supériorité de ce Recueil.

Cette proposition de bonne foi nous permet de louer sans restriction un Recueil qui offre ainsi la preuve gratuite de son mérite, et une prime de deux médailles d'or de mille francs à la fidélité de ses souscripteurs.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(5294) L'an mil huit cent trente, et le sept du mois de juillet, à la requête de dame Catherine Perret, épouse séparée de corps et de biens du sieur Jean-Bernard Gracheto, rentière, de-

meurant en la ville de Rive-de-Gier (Loire), laquelle fait élection de domicile en l'étude de M^e Bros fils, avoué près le tribunal civil séant à Lyon, où il demeure, rue St-Jean, n^o 21, je, Joseph Giraud, huissier reçu au tribunal de première instance de Lyon, y demeurant, rue St-Jean, n^o 26, patenté le quatre juin dernier n^o 1071, soussigné, ai signifié et déclaré à M. le procureur du roi près le tribunal civil séant à Lyon:

Qu'à la forme d'un acte reçu M^e Rambaud, notaire à Mornant, le vingt août mil huit cent vingt-huit, enregistré le lendemain, le sieur Jean-Antoine Moulin, propriétaire-cultivateur, demeurant au lieu de Missillieu, commune de St-Maurice-sur-d'Argoire, a vendu, moyennant le prix de quatorze mille francs, à la dame Catherine Perret, sus-nommée requérante, un domaine situé audit lieu de Massilien, susdite commune de St-Maurice-sur-d'Argoire, et désigné dans l'acte.

La requérante, voulant purger le domaine vendu de toutes les hypothèques légales dont il pourrait être grevé, a, le dix-sept juin dernier, déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, une copie collationnée dudit acte, et le même jour extrait de cet acte a été affiché en l'audience dudit tribunal, au tableau à cet destiné, ce qui est constaté par l'acte du greffier, du dix-sept juin dernier; lesquels dépôt et affiches, sont dénoncés à M. le procureur du roi, avec déclaration qu'à défaut d'inscription dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, pour tous droits que l'on pourrait avoir sur ledit domaine, il sera affranchi de toutes hypothèques légales; comme encore j'ai déclaré à M. le procureur du roi, que tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales sur ladite propriété, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus du requérant, ce dernier fera publier la présente signification par insertion dans l'un des journaux qui s'impriment à Lyon, et au moyen de ces formalités, et à défaut d'inscription dans le délai de deux mois, la propriété dont s'agit sera définitivement purgée de toutes hypothèques légales quelles qu'elles soient; et afin que M. le procureur du roi n'en ignore, je lui ai donné copie dudit acte de dépôt et du présent, en parlant pour M. le procureur du roi, à sa personne, qui a visé le présent original, dont le coût est de dix-neuf francs.

Vu par nous procureur du roi, et avons reçu copie, à Lyon, le 7 juillet 1830.

Enregistré à Lyon, le 9 juillet 1830, reçu 2 fr. 20 cent.

Signé GIROUD.

Signé JOURNEL.

Signé GUILLON.

(5305) Samedi prochain dix-sept du présent mois de juillet, à neuf heures du matin, sur la place St-Irénée de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier, qui consiste en tables, commodes, lits, armoires, buffet de salle, batterie de cuisine, etc.

DEMARÉ.

(5307) Dimanche prochain dix-huit du courant, sur la place de la commune de Caluire, à l'issue de l'office divin, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant, de quatre métiers pour châles façonnés, garnis chacun d'une mécanique à la lyonnaise, d'une commode, chaises, tables et batterie de cuisine, etc.

ARMAND.

(5306) Lundi prochain dix-neuf du courant, dix heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, table de nuit, secrétaire, console, le tout à dessus de marbre, chaises, fauteuils, rideaux, glaces, etc.

ARMAND.

(5295) Le mercredi vingt-un juillet 1830, à dix heures du matin, au lieu des Brotteaux, commune de la Guillotière (Rhône), sur la place Louis XVI, en face du pont Morand, il sera procédé à la vente aux enchères et adjudication au plus offrant, des objets saisis au préjudice des sieurs Gallien, écuyers tenant le Cirque Olympique, aux Brotteaux, lesdits objets saisis, consistent en 15 chevaux ou jumens, selles de voyage et de manège, brides idem, chabraques, housses, costumes d'hommes et de femmes, trombonne, grosse-caisse, chapiteau en toile, un fourgon à 4 roues, une maringotte à 2 roues et cabriolet, le tout sera vendu pour être payé comptant avant l'enlèvement.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Sivord cadet, aubergiste aux Brotteaux, près les bains.

ANNONCES DIVERSES.

(5249-2) A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

En l'étude de M^e Quantin, notaire à Lyon.

Une maison située à la Guillotière, quartier des Brotteaux, à l'angle du cours Morand et de l'avenue de Saxe, construite en pierre, composée de cinq étages, grandes caves, d'un vaste rez-de-chaussée, entresol et deux étages parquetés et plafonnés, disposée pour habitation bourgeoise, et susceptible de grandes améliorations peu dispendieuses.

Les enchères seront ouvertes au-dessus de 150,000 francs, le mardi dix août mil huit cent trente, à dix heures du matin, en l'étude dudit M^e Quantin, sise à Lyon, quai St-Antoine, n^o 11, au premier.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Quantin.

(5285) A VENDRE, Une jolie propriété, située à la montée de Balmont, commune de St-Didier au-Mont-d'Or, prenant son entrée sur la grande route de Lyon à Mâcon.

Cette propriété est composée d'une maison bourgeoise, bâtiments pour le cultivateur, pavillon, terrasse, salle d'arbres, jardin, vignes, terre luzernière; le tout contigu, de la contenance de 1 hectare 55 ares, soit 12 bichères et 1/4, ancienne mesure lyonnaise. Elle est dans une très-belle exposition, et les points de vue y sont des plus agréables et des plus variés.

Cette vente aura lieu le cinq août, mil huit cent trente, à onze heures du matin.

En l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n^o 2, dépositaire des titres de propriété, et autorisé à traiter avant cette époque.

(5186-6) A vendre — Jolie maison bourgeoise, située sur le plateau de Fourvières, ayant son entrée par la montée St-Barthélemy, n^o 52.

Cette maison se compose, 1^o de sept pièces, caves et grenier, d'un grand cellier, avec écuries, ayant, dans la cuisine, une pompe alimentée par une source d'eau vive;

2^o Et d'un joli jardin, de la contenance d'environ une bichère, en bon état, complanté d'arbres fruitiers en plein rapport, ayant de belles eaux et une vue qui ne laisse rien à désirer; l'on pourrait entrer en possession de suite. S'adresser à M^e Nepple, notaire à Lyon, rue Clermont, n^o 7, chargé du placement de divers capitaux.

(5298) A vendre. — Petite et très-agréable maison de campagne, sise hameau de Challe, entre le port St-Romain et Thoissey, avec un fonds de 24 coupées maçonnaises, aisances et dépendances, le tout en très-bon état. S'adresser sur les lieux ou à Thoissey, chez M^e Chamerat, notaire.

(5300) A céder. Un office de notaire, dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne (Loire). S'adresser à M. Pras, avoué, quai de l'Archevêché, n^o 30.

(5296)

FOIRE DE BEAUCAIRE.

Paquebots à vapeur allant de Lyon à Beaucaire en un jour. Départs les 18, 20, 22 juillet, à 5 heures précises du matin, du port de la chaussée Perrache près des moulins.

Le prix des places est de 20 fr. Les effets et bagages devront être envoyés la veille des départs, au bureau, quai de Retz, n^o 42.

Il y a un restaurant à bord.

L'administration se charge du transport des marchandises ainsi que des calèches de voyage.

A dater du 16 juillet, un service régulier sera établi entre Avignon et Beaucaire.

(5301) Un grand nombre de personnes désireraient avoir à Bourgoin (Isère) un maître de dessin. Cette ville considérable a un pensionnat pour les jeunes gens et pour les demoiselles, et procurerait plusieurs élèves. La distance est à sept lieues de Lyon.

(5299)

FARINOLI, FOMISTE,

Préviend le public qu'il construit des cheminées d'après un nouveau procédé qui a mérité deux rapports favorables de la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Elles n'ont rien de commun avec les cheminées dites parisiennes; elles économisent un tiers de bois et n'introduisent aucun courant d'air dans les appartements.

Tels sont aussi les avantages que présentent les grilles à charbon qu'établit le sieur Farinoli.

Il se transportera, soit à la ville soit à la campagne, chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les lettres de demandes doivent être affranchies.

S'adresser au portier, rue St-Dominique, maison n^o 7.

(5262-7*)

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

BONIFICATION DES VINS.

SÈVE DE MÉDOC.

Cette utile préparation à la propriété de donner du ton, un bouquet très-agréable aux vins des moindres crus, et de les rendre beaucoup moins faciles à tourner

COSMÉTIQUE.

PÂTE ÉPILATOIRE.

La Pâte Épilatoire, offerte au public, enlève et détruit le duvet de la figure et des bras sans aucune douleur ni altération à la peau.

La simple application de cette Pâte, sur la partie que l'on veut épiler, suffit pour atteindre ce but.

Ces deux préparations se trouvent, avec l'instruction indiquant la manière de les employer, aux dépôts établis,

A Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. On trouve chez le même l'essence concentrée de salspareille rouge de la Jamaïque, pour le traitement des maladies siphilitiques, les dartres, rougeurs, boutons, etc.

(5297) Louis BABEUF, rue St-Dominique, n^o 2. MANUELS JACOTOT, pour l'Anglais, l'Italien, l'Espagnol et l'Allemand, avec texte en regard, approuvé par M. J. Jacotot, chaque ouvrage, 1 vol. in-12. 2 f. 25 c.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA DAME BLANCHE, opéra. — ADOLPHE ET CLARA, opéra.

BOURSE DU 15.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 mars 1830. 105f 55 50 45 40 35 25.

Trois p. 0/0, jous. du 22 juin 1830. 79f 25 20 30.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1830. 1880f.

Rentes de Naples. Certific. Falconnet de 25 ducats. change variable, jous. de juillet 1830. 87f 25 30 45 40 35.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de janvier 1830. 84f 1/2 5/8.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de jan. 1830. 74f 3/4 1/2.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franc. jous. de mai. 14f 1/2 15f

Empr. d'Haïti, rembourse. par 25ème, jous. de juillet 1828. 470f.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

Lyon, imprimerie de Brunet, grande rue Mercière, n^o 44.

